

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 21 septembre 2022

DEL_20220921_16

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

26

29

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND – Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX (départ à 20h45) – Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER (départ à 21h00) – Stanislas FONLUPT – Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER – Benoît PICHARD – Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU – Cécile NICOLAS (départ à 20h55) – Michel CONANEC – Alain DESMARS

Objet :

Déclassement d'une partie de la rue Marcel Sembat

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

22 septembre 2022

Et que la convocation avait été faite le

14 septembre 2022

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Benoît PICHARD (départ à 20h45)
- Patricia L'ECORSIER a donné son pouvoir à Sébastien WAIRY (départ à 21h00)
- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Aurélie LE GUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC

Absente : Madame Cécile NICOLAS (départ à 20h55)

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre du projet de construction de la médiathèque par la Ville de Trignac, le conseil municipal a validé la modification du foncier du site afin de mieux intégrer le projet et le dimensionner de manière adéquate. Cela passe par la modification des voies de circulation, essentiellement, la rue Marcel Sembat, qui devra être déclassée.

En amont du déclassement, une enquête publique a été effectuée conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière (CVR), le projet ayant pour effet de modifier les conditions de circulation.

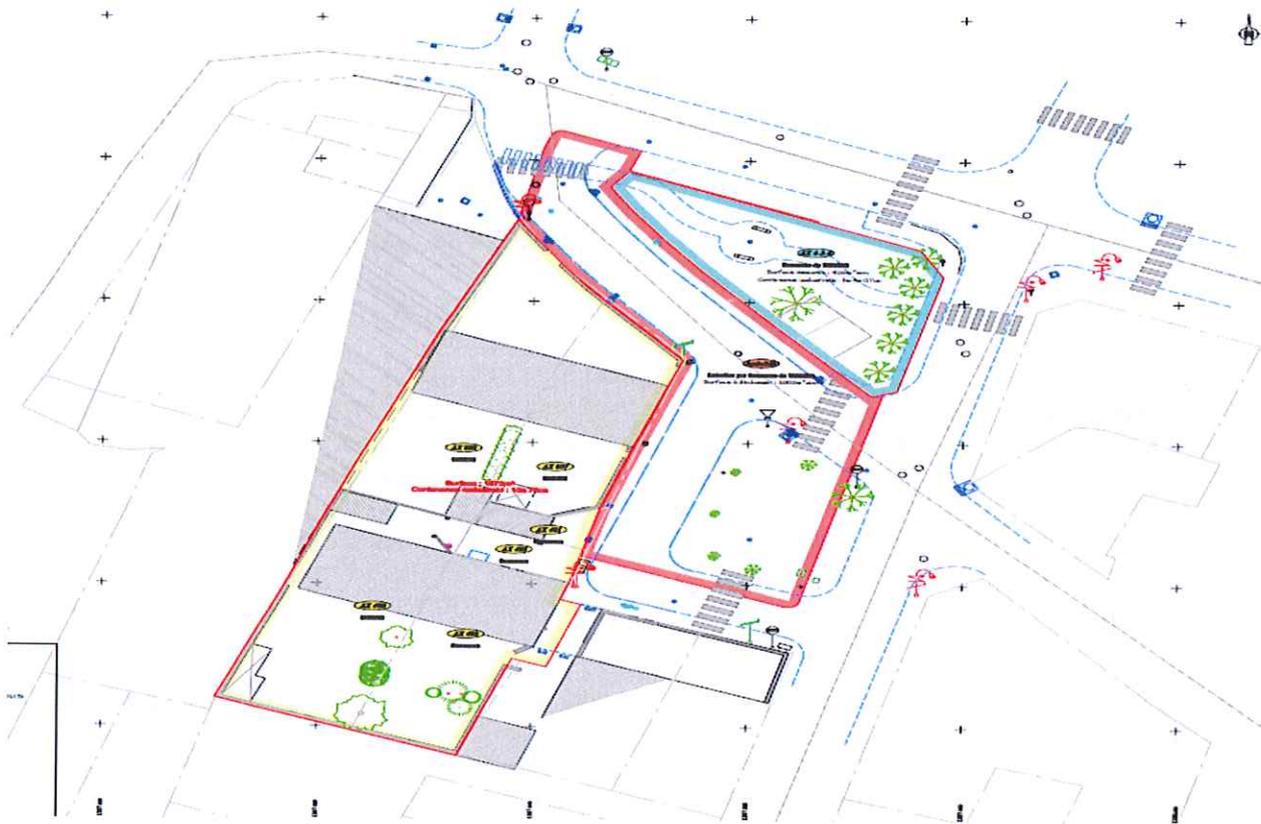
L'enquête publique a été réalisée conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R.141-10 du CVR et des articles L.134-1, L.134-2 et R.134-3 à R.143.30 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA).

Le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable au déclassement du domaine public de cette partie de la rue Marcel Sembat et de la placette délimitée par les rues Sembat et Labro dans son rapport d'enquête du 21 juin 2022, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à prescrire, par arrêté, le classement en domaine privé communal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 15 septembre 2022,



LEGENDE

- Zone de domaine public communal non Cadastre
- ZONE Cadastre AX 4, domaine privé de la commune de TRIGNAC

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1 :** D'émettre un avis favorable au déclassement définitif de cette partie de la rue Marcel Sembat et de la placette délimitée par les rues Sembat et Labro, en vue de la réalisation dans les conditions précitées ;
- **Article 2 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document classant ce domaine public communal de l'emprise intéressée dans le domaine privé de la commune.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
 Reçu par M. le Sous-Préfet le :
 Retour en Mairie le :
 Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
 Le Maire
 Claude AUFORT